Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BELGIQUE

Par Béatrice BRASSART

Publié le 28/02/2001

Il y a un an, le Dr Deloose, du Centre pour la Recherche agricole (Gand), découvre deux fragments d'ADN non notifiés dans la carte génétique du soja transgénique (Monsanto) autorisé par les instances européennes en 1996. La technique analytique mise au point par le laboratoire de Gand permet d'analyser les séquences d'ADN de la plante qui jouxtent le transgène inséré, indépendamment des informations fournies par les firmes. Greenpeace a alors porté plainte contre l'importation du soja RR par Cargill. Les trois comités britanniques chargées de la 1 ère évaluation du dossier, concluent cependant que l'innocuité de ce soja n'est pas remise en cause par ces nouvelles données. Pour Greenpeace, qui dit nouvelle carte génétique, dit nouvel OGM et donc un nouveau dossier à soumettre à la procédure d'autorisation. D'autant plus que, depuis l'introduction de ce dossier en 1996, de nombreux autres éléments scienti-fiques ont été mis à jour (comme par exemple, des indications selon lesquelles la valeur alimentaire du soja manipulé diffère de celle du soja classique : moins riche en phyto-oestrogènes, plus de lignine,...). Par ailleurs, Greenpeace précise que beaucoup d'éléments scientifiques pour l'autorisation de ce soja RR renvoient à des plantes non-traitées au RoundUp. Or, dans notre alimentation, ce sont des dérivés de plantes traitées que l'on retrouve. Greenpeace demande dès lors aux ministères belges de l'Agriculture et de la Santé publique de prendre des mesures pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique/